



Dominique-Marie Varlet De l'Église de Québec à la réforme d'Utrecht

Serge A. Thériault

Volume 36, Number 2, septembre 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/304047ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/304047ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Thériault, S. A. (1982). Dominique-Marie Varlet : de l'Église de Québec à la réforme d'Utrecht. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 36(2), 195–212. <https://doi.org/10.7202/304047ar>

DOMINIQUE-MARIE VARLET — DE L'ÉGLISE DE QUÉBEC À LA RÉFORME D'UTRECHT —

SERGE A. THÉRIAULT
*Département des sciences humaines
Université du Québec à Hull*

Le nom de Dominique-Marie Varlet évoque une page importante de l'histoire des idées au XVIII^e siècle. L'action se passe dans l'Église où militent des hommes et des femmes qui veulent la ramener à une plus grande exigence de vie. Les efforts se cristallisent autour de la publication du livre d'un théologien de Louvain, Corneille Jansenius, *Augustinus*, un traité sur la compréhension de la grâce chez saint Augustin. Dès sa publication, cet ouvrage prend beaucoup d'importance à cause de la Faculté de théologie de Paris et de l'Abbaye de Port-Royal qui lui donnent une grande audience. Plus tard, un prêtre oratorien, Pasquier Quesnel, publie ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, dans lesquelles on croit trouver 101 propositions qui vont à l'encontre de l'enseignement de l'Église et de sa pratique.

Les discussions se polarisent à Paris, dans la capitale française, mais toute l'Europe se ressent des soubresauts provoqués par ces publications. Deux partis se dessinent bientôt dans l'Église opposant les tenants d'une Église centralisée universelle (et papale) et d'une Église décentralisée (nationale et épiscopale). Les choses évoluent vers ce qu'on a appelé le «second jansénisme», un mouvement fait tout à la fois d'une propension pour les théories de Jansenius et d'un attachement à connotations épiscopaliennes pour les libertés de l'Église de France. Ces libertés avaient été acquises par le roi Philippe Le Bel qui, au début du 14^e siècle, en était venu à ne reconnaître au pape que la seule gouverne des aspects spirituels de l'Église. Cette tradition s'était fortement implantée, donnant lieu aux fameux quatre «articles gallicans»¹

¹ «On entend par «gallicanisme» le grand mouvement qui, pendant des siècles, s'est employé à défendre les droits anciens de l'Église de France contre les empiétements de la curie pontificale. Le gallicanisme atteignit un premier sommet immédiatement après les deux conciles de réforme (Constance et Bâle). En 1438, l'assemblée des évêques de France, réunie à Bourges, prit à son compte, dans la *Pragmatique Sanction*, les décisions du concile de Constance. Au siècle suivant, l'idée du conciliarisme se propagea grâce à des esprits éminents. Le mouvement atteignit son deuxième sommet sous Louis XIV (1715) qui, en 1682, fit promulguer comme loi par un synode national français les quatre «articles gallicans»

qui ont exercé une influence directe sur le vécu ecclésial français jusqu'à ce que le roi Louis XIV en appelle au Pape pour qu'il émette une bulle contre Pasquier Quesnel. Il s'en est remis au pouvoir pontifical, incapable de se rallier un épiscopat divisé qui était devenu menaçant pour son autorité.

Un contexte prédisposant à la réforme

C'est dans ce contexte qu'est né Dominique-Marie Varlet en 1678. Il a grandi à Paris, près du Mont-Valérien, là où se trouvait une communauté d'allégeance janséniste du nom de «Prêtres du Calvaire». Son père, un comédien de la troupe de Molière, s'était retiré là, à la recherche d'une expérience de vie plus fondamentale². On ne sent pas chez lui de déception comme telle par rapport à sa carrière de comédien. Ce qui transpire, dans son attitude, c'est un questionnement du genre: qu'est-ce qu'il me reste de toutes ces années centrées sur le paraître maintenant que j'approche l'âge de la retraite? Expression d'un désir d'aller au fond des choses, d'aller au bout d'une préoccupation pour l'essentiel. Dominique, qui grandit dans un tel climat, n'est pas sans en subir l'influence. Il se sent bientôt appelé au sacerdoce et entreprend des études théologiques au Séminaire Saint-Magloire, un centre de rayonnement des idées de Pasquier Quesnel³, qui est dirigé par les Pères oratoriens. Il y fait la connaissance de gens qu'il n'oubliera pas et qu'il va même retrouver lorsqu'il aura pris position en faveur du clergé réfractaire d'Utrecht. Plus tard, à l'Université de Paris, il connaît un milieu de vie intellectuelle intense. On veut entrer en dialogue, aussi bien avec l'Église orthodoxe russe qu'avec l'Église anglicane, et certains docteurs iront même jusqu'à initier des projets concrets de rapprochement. Il faut se souvenir que la Sorbonne a été appelée, dans l'histoire de l'Église, à jouer un rôle très important, notamment lors du grand schisme d'Occident.

rédigés par l'évêque J. B. Bossuet (1704). Ces articles stipulent que: a) les princes ne sont pas soumis à l'autorité de l'Église dans les choses temporelles; b) l'autorité du pape est limitée par celle des conciles généraux dans les choses spirituelles; c) l'autorité du pape est limitée par les lois et coutumes du roi et de l'Église de France; d) l'opinion du pape n'est pas infaillible, à moins qu'elle ne soit confirmée par l'Église. En 1690, le pape déclara nuls et sans valeur les articles gallicans. Néanmoins, ils exercèrent, surtout l'article 4, et cela pendant longtemps, une grande influence sur la pensée de l'Église de France et d'autres pays. Le gallicanisme remit en valeur le conciliarisme, le principe de l'*autonomie des Églises nationales* et l'*épiscopalisme*, c'est-à-dire la conception selon laquelle l'autorité suprême de l'Église réside dans l'ensemble des évêques. Il encouragea également l'Église d'Utrecht à user de ses antiques prérogatives pour élire son archevêque en toute indépendance». U. Küry, *Précis d'histoire de l'Église* (Éditions catholiques-chrétiennes, Allschwill, 1968), 24.

² Ceci est rapporté dans les *Nouvelles Ecclésiastiques*, édition du 8 juillet 1742, à la page 105. La mention se trouve chez la plupart de ses biographes mais il semble que tous la tirent des *Nouvelles Ecclésiastiques*.

³ A. Degert, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution* (Paris, 1912), II: 16-17.

Ce sont des docteurs de Sorbonne qui ont été à l'origine des deux grands conciles de Constance et de Bâle, et on s'en est souvenu longtemps dans l'Église française, même si le parti ultramontain a fini par triompher. Mais ceci vient plus tard. A l'époque de Varlet, on se sent encore très près de l'action providentielle que l'Église de France a été amenée à jouer en Occident.

On se rappellera qu'au moment où le Concile de Constance a été convoqué, l'Église latine était dans un état d'accablement. Elle était aux prises avec trois papes et trois collèges de cardinaux. Les rois et leur gouvernement étaient divisés entre les différentes juridictions pontificales et ceci créait un état de tension et d'ambiguïté. On a mis fin à cette situation à partir d'une idéologie dite «conciliaire» qu'on peut résumer ainsi: étant donnée l'existence concurrente de trois papes, ce n'est pas la papauté qui peut sauver l'Église mais le concile. Ayant convoqué les représentants du pouvoir séculier, de l'épiscopat, des ordres religieux et du clergé, on est parvenu à élire un nouveau pape auquel s'est progressivement ralliée toute l'Église d'Occident. Un des aspects importants pour les gallicans de cette époque-là, c'est justement la suprématie du concile sur le pape et, dans la question de l'opposition à la bulle *Unigenitus*, qui est émise en 1713 pour condamner le livre de Pasquier Quesnel, c'est ce principe qui est défendu. Le fait que Louis XIV en appelle à l'infaillibilité du pape, sans qu'elle ait été confirmée par l'Église, a amené l'épiscopat français à se diviser. Les uns, attachés à la papauté, défendent la position de Louis XIV alors que les autres, au nom de la grande tradition gallicane, en appellent au concile général d'une constitution qui compromet les libertés d'une Église particulière et les droits sacrés de son épiscopat.

Les infortunes d'un ministère prometteur

C'est là l'environnement ecclésiastique dans lequel il faut situer la vie étudiante de Dominique-Marie Varlet, tant au Séminaire St-Magloire qu'à la Faculté de théologie de Paris d'où il sort docteur en 1706. La même année, il est ordonné prêtre et affecté au ministère paroissial en banlieue de Paris. C'est une époque importante de sa vie, bien qu'on en parle très peu, puisqu'il se distingue déjà comme réformateur. Avec Jacques Jubé, le pasteur de la paroisse d'Aisnières, il aurait travaillé à un *aggiornamento* de la liturgie qui a beaucoup en commun avec la messe, dite de Paul VI, qu'on a publiée après le concile Vatican II. Cette liturgie mérite qu'on s'y attarde tant elle innove pour l'époque. D'abord, on pourrait croire à l'influence de la Réforme: le prêtre entrait dans l'église par une procession qui mettait en lumière le livre de la Parole de Dieu et il ne montait à l'autel que pour l'offertoire.

Toute la première partie de la messe se célébrait dans le chœur et on attachait une grande importance à l'homélie qui devait consister en un approfondissement des Écritures. Ensuite, pour ce qui est de l'offertoire, on en donnait une interprétation qui se rapprochait de celle de la grande prière juive du «*pater familias*», la berakoth.

Bien sûr, ces expériences liturgiques ne passent pas inaperçues et les Bénédictins du Bec-Helloin, qui ont droit de regard sur la paroisse où était Varlet, ont vite fait de se plaindre des agissements du jeune abbé. La chose atteint un tel paroxysme qu'il remet sa démission à l'Archevêque de Paris. Mis en disponibilité, il se donne du temps pour réorienter son ministère. L'Église de France, bien qu'elle soit le lieu de partis pris ecclésiologiques novateurs, est quand même un milieu où il lui semble difficile de passer de la parole aux actes. Or, pour lui, toute cette communion d'appartenance idéologique incite à l'action: elle doit déboucher sur un agir. C'est ce qui l'amène à se présenter, en 1712, au Séminaire des Missions étrangères à Paris. Il a entendu l'évêque de Rosalie parler des âmes abandonnées et il se dit: voici, j'ai échoué dans un ministère où j'ai voulu traduire en actes mes idéaux réformistes, je suis dans une Église de discussions, où il n'est pas facile de passer de la pensée à la pratique: je veux m'en aller dans un pays neuf où je puis travailler de façon créative au salut des âmes. Il songe à se rendre auprès des Indiens d'Amérique. Devenu membre de la Société des Missions Étrangères, il rencontre Monseigneur de St-Vallier, l'évêque de Québec, qui, étant à Paris au sortir d'une captivité de cinq ans en Angleterre, réside au Séminaire des Missions Étrangères. Celui-ci l'accepte comme missionnaire pour la mission de Cahokia chez les Illinois.

L'engagement missionnaire en Nouvelle-France

Varlet est arrivé en Nouvelle-France le 6 juin 1713. Contrairement à ce qu'ont affirmé certains de nos historiens⁴, ce n'est pas à Québec qu'il a débarqué mais à Fort-Louis en Louisiane, un poste qui correspond aujourd'hui à la région de Mobile en Alabama. De là, il devait se rendre au pays des Illinois pour y travailler auprès des Tamarôas qui étaient sans pasteur depuis la mort de l'abbé Marc Bergier survenu en 1707. Empêché de partir par un flux de sang qui faillit l'emporter, il dut se résigner à demeurer à Fort-Louis et ce n'est qu'au début de 1715 qu'il est parti pour Cahokia,

⁴ F.-X. Garneau (*Histoire du Canada*, Librairie Félix Alcan, Paris, 1913, 1: 235) le fait arriver au Canada de même que Anselme Rhéaume («Mgr D.M. Varlet», *Bulletin de recherches historiques*, III (1897); 18), M. Tremblay (Mémoire in *Archives du Séminaire de Québec*) et Auguste Gosselin (*L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la Conquête*, Laflamme et Proulx, Québec, 1: 33).

profitant d'une expédition organisée par le gouverneur de la Louisiane, La Mothe Cadillac, qui se rendait dans le haut Mississipi à la recherche de mines d'argent⁵.

Les lettres du missionnaire nous fournissent d'intéressants renseignements sur cette portion du diocèse de Québec située dans le sud de l'Amérique «septentrionale». On y apprend, entre autres, que cette région n'était pas ce qu'on croyait en France à l'époque, «la terre promise (ou) le pays de cocagne» que pouvait faire espérer la concession commerciale octroyée par lettres patentes au financier Antoine Crozat le 14 septembre 1712⁶. À son frère qui veut le rejoindre pour faire de l'argent, il dit sans ambages qu'«il n'y a à faire que pour (ceux qui cherchent) des infidèles à convertir»⁷ et qu'«il faut pour venir (là) beaucoup de zèle et plus de constance qu'en aucun endroit du monde»⁸. De plus, c'est un pays «sauvage (et) inculte»: l'été y est extrêmement chaud pendant quatre mois; il n'y a point de viande de boucherie; point de lait, point de beurre et point de fromage; il faut utiliser de l'huile d'ours car il n'y a point d'oliviers ni de noyers. Par ailleurs, les terres ne sont point bonnes, «ce n'est que du sable»⁹. Aussi, il faut se nourrir de gibier, principalement de sarcelles, de canards, de poules d'eau, d'outardes et de grues¹⁰.

Pour Varlet «il n'y a qu'une affaire importante (et c'est) l'affaire du salut»¹¹. Aussi, l'entreprise commerciale de Crozat lui importe peu d'autant plus qu'il la croit «fondé(e) sur de mauvais mémoires»¹². Ce qui le préoccupe, c'est l'évangélisation des Amérindiens. Or, depuis son arrivée en Louisiane, il n'en a vu qu'un: celui qui assiste les missionnaires et leur apporte le gibier nécessaire à leur alimentation. Ses confrères et lui sont «tous occupés auprès des Français qui vivent en deux établissements: l'un au port et l'autre (...) à 10 lieues du port»¹³. Arrivé en juin, ce n'est qu'au mois de janvier qu'il est sorti du fort pour aller dire la messe «à un petit

⁵ Bénard de la Harpe, *Journal historique de l'établissement des Français en Louisiane* (Nouvelle-Orléans, 1834), 116.

⁶ «Édit du Roi portant l'établissement de la Louisiane par le Sieur Crozat, du 14 septembre 1712», dans *Édits, Ordonnances royaux, déclarations du Conseil d'État du Roi concernant le Canada* (Québec, 1854), I: 327-331.

⁷ Lettre de Varlet, Port-Louis, 16 janvier 1713. Cité par M. Deloche dans «Un missionnaire français en Amérique au XVIIIe siècle», *Revue de la section de géographie* (Paris, 1930), XLV: 46.

⁸ Lettre de Varlet à son frère, citée par M. Deloche, *op. cit.*: 48.

⁹ Lettre de Varlet à sa mère, Port-Louis, le 16 janvier 1713. Cité par M. Deloche, *op. cit.*: 46.

¹⁰ Lettre de Varlet à son frère, non datée. Cité par M. Deloche, *op. cit.*: 52.

¹¹ *Ibid.*: 51.

¹² *Ibid.*: 52.

¹³ *Loc. cit.*

village de Sauvages chrétiens»¹⁴. Il sait que le contexte ne permet pas de faire des progrès rapidement: il faut apprendre des langues dont il n'y a ni règles, ni livres, ni maîtres, et c'est un grand travail d'exprimer les Saints Mystères dans une langue aussi grossière que celles-ci; elles sont en grand nombre, fort différentes(...) les unes des autres¹⁵. Le 7 avril 1714, il se risque dans un petit voyage d'un mois «pour essayer de procurer la connaissance de Dieu aux peuples (du) voisinage»¹⁶. Quand il revient au fort, au mois de mai, il a une petite idée de ce qui l'attend au pays des Illinois. Nous n'avons pas de documents qui puissent nous renseigner sur les impressions du missionnaire au retour de ce voyage. Nous ne savons pas non plus ce qu'il a fait en Louisiane depuis le printemps de 1714 jusqu'au commencement de l'année 1715. On peut présumer qu'il a poursuivi son apprentissage des langues amérindiennes tout en faisant du ministère auprès des colons français et des peuplades indigènes christianisées qui étaient situées aux abords de Fort-Louis. La première communication que nous avons de lui, après son voyage auprès «des peuplades (du) voisinage (du fort)», date du 2 novembre 1716. Il s'agit d'une lettre à son frère qui est écrite de Cahokia et dans laquelle il dit avoir quitté «le voisinage de la mer (Fort-Louis) pour venir(...) relever une (des) anciennes missions (du Séminaire de Québec)»¹⁷. Une allusion au gouverneur de la Louisiane «qui est monté de la mer (aux Illinois) en même temps que (lui) pour faire la recherche des mines»¹⁸, nous permet de fixer au mois de janvier 1715 le départ du missionnaire pour la mission tamarôase de la Sainte-Famille. Le *Journal historique* de Bénard de la Harpe nous apprend, en effet, que La Mothe Cadillac, gouverneur de la Louisiane, se rendait aux Illinois, au commencement de l'année 1715, pour y vérifier l'existence de mines d'argent «sur le vu d'échantillons soi-disant trouvés dans cette région par des Canadiens»¹⁹.

Le mois de janvier 1715 marque le début de l'activité missionnaire officielle de Varlet dans la Nouvelle-France. Toute centrée sur la problématique pastorale des Tamarôas, cette activité comprend deux phases: l'une, de janvier 1715 à mars 1717, est celle du pastoral illinois; l'autre, de septembre 1717 à octobre 1718, correspond au séjour qu'il a dû effectuer à Québec, la ville épiscopale,

¹⁴ Lettre de Varlet à sa mère, envoyée de Fort-Louis le 7 avril 1714. Cité par M. Deloche, *op. cit.*: 48.

¹⁵ Lettre de Varlet à son frère, non datée. Cité par M. Deloche, *op. cit.*: 51.

¹⁶ Lettre de Varlet à sa mère, Fort-Louis, le 7 avril 1714. Cité par M. Deloche, *op. cit.*: 48.

¹⁷ Lettre de Varlet à son frère, Tamarôas, Illinois, le 2 novembre 1716. Cité par M. Deloche, *op. cit.*: 54.

¹⁸ *Loc. cit.*

¹⁹ Bénard de la Harpe, *op. cit.*, 116.

pour «l'intérêt des missions»²⁰. Ces trois années sont déterminantes, à plusieurs égards, dans la vie de Varlet. Non seulement il réalise son voeu le plus cher, qui était de travailler auprès des âmes abandonnées²¹, mais encore il était un des vicaires généraux de l'immense évêché de Québec qui recouvrait «toute l'étendue des terres découvertes par les Français et dont il (avait) été pris possession au nom de Sa Majesté»²². On comprend qu'il revienne sur cette expérience de grand vicaire dans son *Apologie* et qu'elle lui serve de justification contre ses détracteurs après les événements d'Utrecht.

Lorsqu'il arrive en Nouvelle-France, il sort à peine d'une série de mauvaises expériences pastorales en banlieue de Paris. Déçu par les intrigues qui caractérisaient la vie ecclésiastique française dans le prolongement des conflits idéologiques opposant ultramontains et jansénistes, il s'était replié sur les âmes abandonnées dans l'espoir d'y vivre l'Évangile dans le dépouillement et la simplicité²³. Aussi, c'est pour lui un grand bonheur d'être accepté par Mgr de St-Vallier pour l'oeuvre illinoise des Tamarôas. Cette occasion lui offre, du même coup, la possibilité de servir les âmes abandonnées et de faire ses preuves comme pasteur dans une Église jeune qui n'était pas encore paralysée par son infrastructure. Ajoutons à cela le fait d'une profonde communion entre l'évêque de Québec et le jeune prêtre, et il y a là tout ce qu'il faut pour un heureux présage.

L'étape illinoise

Arrivé à Cahokia, il travaille avec zèle²⁴, allant même jusqu'à accompagner les Amérindiens chaque hiver lorsqu'ils partent pour leur territoire de chasse²⁵. Il est étonnant de constater avec quelle facilité ce docteur de l'Université de Paris a su s'adapter à ces indigènes que le jésuite Marest présentait comme «lâches, traîtres, légers et inconstants, fourbes (...), brutaux, sans honneur, (...)

²⁰ Lettre de Varlet à son frère, Tamarôas, le 2 mars 1717. Cité par M. Deloche, *op. cit.*: 55.

²¹ Le thème des âmes abandonnées revient plusieurs fois dans l'oeuvre de Varlet. Il dit que c'est ce qui l'a conduit en Nouvelle-France et l'a amené à prendre position en faveur de l'Église d'Utrecht. Voir la lettre de 1725 à un missionnaire, *Les Nouvelles Ecclésiastiques* (Paris, édition du 8 juillet 1742); *Deuxième Apologie*, 421; préface de la *Première Apologie*.

²² Archives des Colonies, B., vol. II. Mémoires sur les missions du Canada, 19 mai 1685, 283.

²³ Il affirme, dans son Acte d'appel, que «la dureté des coeurs des infidèles (...) lui paraissait beaucoup plus supportable que l'aveuglement des chrétiens qui combattent la vérité.» *Première Apologie*, 2.

²⁴ J.B.A. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II: 407.

²⁵ Lettre de Varlet à sa mère, Tamarôas, le 3 novembre 1716. Cité par M. Deloche, *op. cit.*: 55.

sans reconnaissance aucune»²⁶. Varlet est plutôt avare de détails concernant ses rapports avec les autochtones de Cahokia. La seule fois où il en parle, c'est dans une lettre écrite de Fort-Louis. Il dit qu'ils sont «assez doux et assez traitables»²⁷. S'il vient à connaître des problèmes tels qu'il doit envisager un voyage à Québec au printemps de 1717, ce n'est pas à cause des Indiens mais parce que les pères jésuites lui disputent «un territoire qu'ils estim(ent) leur avoir été réservé»²⁸ et qu'il ne suffit plus à la tâche devant les besoins grandissants de sa mission.

Le contentieux tamarôas datait de 1698 quand Mgr de St-Vallier avait enlevé aux jésuites la mission de Cahokia, qui leur avait été octroyée en 1690, pour la confier aux prêtres des Missions Étrangères²⁹. Les jésuites refusèrent de quitter le village et y maintinrent un ministère rival, «deux chapelles faisaient sonner leurs cloches (...) appelant les Sauvages aux offices du matin et du soir à la même heure»³⁰. L'abbé Marc Bergier trouva la situation peu édifiante à son arrivée en 1700 car le village était divisé en deux clans. Mgr de St-Vallier se rendit à Paris pour faire partie d'une commission qui avait été ordonnée par le Roi afin de trancher le différend, et un arrêt favorable aux prêtres des Missions Étrangères fut rendu le 7 juin 1701. Cependant, le problème ne se régla pas pour autant. L'abbé Bergier prétendit que ses pouvoirs de grand vicaire s'étendaient sur tous les Français de la colonie illinoise; même dans les paroisses des jésuites³¹. Lorsqu'il mourut en 1707, ce second différend n'avait pas encore trouvé de solution. Comme la mission est restée sans prêtre jusqu'en 1715, on peut imaginer dans quel état d'ambiguïté Varlet a trouvé les choses à son arrivée. Aussi, il n'est pas étonnant qu'il envisage de se rendre à Québec pour obtenir confirmation des lettres patentes émises par l'évêque le 14 juillet 1698. Ce n'est pas une mince affaire que de se rendre des Illinois jusqu'à Québec: la navigation est rudimentaire avec des canots qui risquent de ne pas tenir le coup, et on ne sait jamais si on ne se retrouvera pas au cœur d'une guerre indienne. Mais rien

²⁶ Lettre du Père Gabriel Marest datée du 9 novembre 1712 dans les *Lettres édifiantes et curieuses* (Paris, 1781) VI: 320 ss.

²⁷ Lettre de Varlet à son frère, non datée. Cité par M. Deloche, *op. cit.*: 52.

²⁸ Pierre Hurtubise, «Dominique-Marie Varlet, missionnaire en Nouvelle-France» (1713-1718), *Bulletin de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique* (1968): 30.

²⁹ L'octroi de la mission des Illinois aux prêtres des Missions Étrangères est rappelé par Mgr de St-Vallier dans la «Confirmation de privilèges en faveur du Séminaire de Québec» du 6 octobre 1717: «Par nos lettres patentes du 14 juillet 1698, nous (avons) accordé aux supérieurs et directeurs du Séminaire des Missions Étrangères de Québec un pouvoir spécial d'envoyer des missionnaires chez les Sauvages dits Tamarois...»

³⁰ Lettres de l'abbé Marc Bergier publiées par Gilbert Garraghan, s.j., dans *Illinois Catholic Review* en octobre 1928.

³¹ F. Émile Audet, *Les Premiers établissements français du pays des Illinois* (Fernand Solat, Paris, 1938), 41.

n'arrête Varlet une fois qu'il s'est mis quelque chose en tête, et un événement de cette importance nous donne une bonne idée de la psychologie du personnage.

Varlet est un être déterminé qui ne laisse rien en plan et qui va au bout de ses objectifs. Monseigneur de St-Vallier le pressentait probablement quand il lui a confié la mission des Tamarôas. C'était un poste relativement important puisque, non seulement était-il le pasteur de la mission, mais encore il remplissait les fonctions de grand vicaire de l'évêque pour toute la région de la Louisiane. Aussi, quand il se rend à Québec, il veut, bien sûr, trouver une solution au contentieux missionnaire et obtenir des ouvriers évangéliques pour l'aider dans son travail, mais il a également pour objectif de rendre compte de son administration à l'Évêque de Québec. Il y a ici quelque chose d'important à signaler pour comprendre l'étape hollandaise qui va suivre. Ce contentieux entre les pères jésuites et les prêtres des Missions Étrangères en terre du Nouveau-Monde, le fait qu'il existe là, est significatif du conflit beaucoup plus profond qui déchire l'Église européenne. À l'origine, il y a ce conflit idéologique dont nous avons parlé plus haut: les jésuites sont les défenseurs du centralisme romain; ce sont des religieux ultramontains alors que les prêtres des Missions Étrangères sont gallicans et que certains sont même de tendance épiscopaliennne. Le Séminaire de Paris s'appelait le «Séminaire Royal des Missions Étrangères», et on rapporte que, dès le début du XVIIIe siècle, c'est là qu'ont été discutés de grands projets d'union avec les orthodoxes russes et les épiscopaliens d'Angleterre. Un pasteur calviniste suisse, le révérend Aymon, nous a laissé une lettre où sont clairement indiquées les propensions de certains ecclésiastiques français pour un rapprochement avec l'Église anglicane et leur attachement pour la réforme anglaise³². Même les supérieurs étaient impliqués dans les discussions et les échanges qu'avaient entrepris deux docteurs de l'Université de Paris, Pierre de Girardin et Louis Ellies Dupin avec l'archevêque de Cantorbéry, William Wake³³. Le cardinal de Noailles s'y intéressera également. D'ailleurs, c'est lui qui avait fait placer le révérend Aymon en pension chez les prêtres des Missions Étrangères. Il y a donc un vieux fond d'opposition entre les prêtres des Missions Étrangères et les jésuites, et le fait que Varlet s'y trouve confronté en Nouvelle-France

³² Jean Aymon, Lettre à un destinataire inconnu, La Haye, le 23 août 1712. D'après un article de la *France Protestante*, I: 202, ce pasteur calviniste serait venu à Paris en 1706 et il aurait été placé au Séminaire royal des Missions Étrangères par le cardinal de Noailles.

³³ Un prêtre français, Jacques Gres-Gayer, vient de soutenir une thèse de doctorat sur cette question à l'Institut catholique de Paris. Elle porte le titre que donne à cette entreprise la Bibliothèque janséniste ou catalogue alphabétique des livres jansénistes du Père Louis Patouillée (4e éd., 1744, II: 104-105): «Le projet pour unir le parti des jansénistes

est un indice de la tension qui existait et qui continuera d'exister lorsque, après avoir été sacré évêque, il sera suspendu de tout exercice d'ordre et de juridiction³⁴.

L'étape québécoise

Après un périple de près de six mois dont il a fait un récit détaillé dans une lettre à sa mère datée du 16 octobre 1717, Varlet est arrivé à Québec le 11 septembre pour un séjour de près de treize mois. Son premier objectif fut de régler la question du contentieux tamarôas avec «Mgr l'évêque et Messieurs les directeurs du séminaire»³⁵. Deux semaines à peine après son arrivée, Mgr de St-Vallier acquiesçait à sa demande et confirmait, par de nouvelles lettres patentes, les privilèges obtenus en faveur du Séminaire de Québec pour les missions des Tamarôas. Il pouvait dès lors s'attaquer au problème des effectifs missionnaires et c'est ce à quoi il employa les longs mois de l'hiver 1718. Logé au séminaire dont il espérait ne pas trop sortir à cause du froid qu'il trouvait «extrêmement rude en ce pays»³⁶, il s'employa à entretenir les ecclésiastiques de son ardeur pour le salut des âmes et à leur transmettre le goût du travail d'évangélisation auprès des Indiens. Les meilleurs témoignages à cet effet nous viennent des lettres qui constituent ce que Pierre Hurtubise appelle les «relations inédites des missions de l'Illinois (1720-1724)»³⁷. Il s'agit des lettres qui ont été expédiées à Varlet par Jean-Paul Mercier et René Thaumur de la Source, deux missionnaires des Tamarôas qu'il avait recrutés au Séminaire de Québec. Les deux prêtres font des aveux qui «ne permettent pas de douter de l'ascendant spirituel que cet homme exerçait sur ceux et celles avec lesquels il entrait en contact»³⁸. L'un lui avait dit, au Séminaire de Québec, «(qu'il était) son père et qu'il le regardait éter-

opposants à l'Église anglicane». Cette thèse reproduit plusieurs textes ayant trait à cette propension du clergé français à se séparer de Rome et à rechercher le soutien de l'Église d'Angleterre. En plus de la lettre du Révérend Aymon, dont nous avons déjà parlé, cette propension est relevée dans les lettres suivantes: Joseph Wilcocks (fellow du Magdalen College, Oxford et aumônier du roi George I) à Mgr l'archevêque William Wake (8 août 1716); Jean Rodolphe Hollard (pasteur suisse) au roi Georges I (février 1717); William Beauvoir (curé anglican à Paris) à Mgr l'archevêque William Wake (22 décembre 1717); le même au même (12 février 1718); Mgr l'archevêque de Cantorbéry à William Beauvoir (25 février 1718); William Beauvoir à Mgr l'archevêque William Wake (27 juillet 1718); l'archevêque à Beauvoir (22 août 1718); Pierre de Girardin (docteur de Sorbonne) à l'archevêque de Cantorbéry (27 août 1718).

³⁴ «Arrivé sur la frontière de la Perse (...) rapporte Varlet dans sa *Première Apologie* (p. 4), un jésuite vint (...) nous remettre un écrit qu'il disait être une suspense décernée contre notre personne par M. l'évêque d'Ispahan, soi-disant fondé sur une commission à cet effet de la part du Pape et de la Sacrée Congrégation...»

³⁵ Lettre de Varlet à sa mère, Québec, le 16 octobre 1717. Cité par M. Deloche, *op. cit.*: 57.

³⁶ Lettre de Varlet à sa mère, Québec, le 16 octobre 1717.

³⁷ Pierre Hurtubise, «Relations inédites des missions de l'Illinois (1720-1724)», *Église et Théologie*, 8 (1977).

³⁸ Pierre Hurtubise, *ibid.*: 271.

nellement comme tel»³⁹. L'autre s'estime «heureux de ce que Notre Seigneur veut bien se servir de (lui) pour faire exercer (à Varlet) en ce pays un zèle qui devait se répandre par toute la terre»⁴⁰.

D'autres échanges épistolaires entre Varlet et certains membres du clergé de l'Église de Québec nous permettent de voir un peu autour de quoi ont tourné leurs conversations pendant l'année 1717-1718 qu'il a passée dans la vieille capitale⁴¹. D'abord, on se rend compte qu'il y avait un net courant d'opposition aux jésuites. Ceci transpire dans les lettres de Glandelet, le supérieur du Séminaire de Québec. Chaque fois qu'il est question de la mission des Illinois, il fait allusion au contentieux jésuite et ceci est typique de la mentalité ecclésiastique de l'époque. Sous Monseigneur de St-Vallier, l'Église de Québec a des accents différents de ceux qu'elle avait sous son prédécesseur, François de Montmorency Laval, un ancien élève des jésuites qui avait été formé au Collège de Laflèche. Jean-Baptiste La Croix de St-Vallier, ancien élève de la Faculté de Paris, avait été élevé selon les principes augustiniens et il avait été fortement influencé par l'évêque de Grenoble, Mgr Le Camus, qui est cité comme un de ceux qui ont été mêlés à la résistance contre la bulle *Unigenitus* et au mouvement de l'appel au concile général⁴². On sait aussi qu'il avait été en relation avec l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, dont le nom est également associé à la querelle de l'*Unigenitus*. D'ailleurs, le premier rituel de Québec est fortement inspiré de celui d'Alet qui, on le sait, contenait des propositions qui seront condamnées par l'Église⁴³.

³⁹ Lettre 3 des relations de l'Illinois citée par Pierre Hurtubise, *op. cit.*: 270.

⁴⁰ Lettre 2 des relations de l'Illinois citée par Pierre Hurtubise, *op. cit.*: 271.

⁴¹ Mgr De St-Vallier lui écrit le 20 juillet 1719; l'intendant Michel Bégon le 10 novembre 1720; le grand vicaire Joseph Ceré de la Colombière le 8 novembre 1719; M. Thibault, le curé de la cathédrale de Québec, les 21 octobre 1722 et 13 octobre 1723; Charles Glandelet, doyen du chapitre de la cathédrale et seigneur du Séminaire de Québec, les 27 septembre 1719, 12 octobre 1720, 6 octobre 1722, 21 octobre 1722, 16 septembre 1723 et 17 octobre 1724; enfin, deux religieuses de Montréal, les 23 avril et 5 septembre 1719.

⁴² On trouve la mention dans l'ouvrage que J. Bruggeman et A.J. van de Ven ont publié chez Martinus Nijhoff, à La Haye, en 1972, et qui a pour titre «Inventaire des pièces d'archives françaises se rapportant à l'Abbaye de Port-Royal-des-Champs et son cercle et à la résistance contre la bulle *Unigenitus* et à l'Appel».

G. Plante (*Le Rigorisme au XVIIe siècle*, Mgr de St-Vallier et le sacrement de pénitence, Duculot, 1971, p. 31 note 9), indique que A. Rimbaux («La Croix de Chevrières de St-Vallier, Jean-Baptiste de», *Dictionnaire biographique du Canada* (1969), II: 342), fait état de l'influence de Mgr Le Camus sur Mgr de St-Vallier de même que soeur O'Reilly (*Mgr de St-Vallier et l'Hôpital Général de Québec* (1882), 23) et L. Bertrand (*Correspondance de M. Louis Tronson*, III (Paris, 1904): 222-223). Or, le nom de l'évêque de Grenoble figure dans l'Inventaire de Bruggeman et van de Ven sous les cotes PR 286, 420, 863, 918, 922, 938, 1067, 1126, 1217, 2595, 3220, 4271, 6132, 6133, 6672, 6912 et 6969. On compte parmi ses correspondants: Antoine Arnauld (PR286), Pasquier Quesnel (PR 1067), Nicolas Pavillon (PR 4271) et Jean Soanan, évêque de Senez (PR 6672 et 6912).

⁴³ Ce rituel, que l'opinion commune attribue à Arnauld et à Barcos, contenait «des doctrines et des propositions fausses, singulières, dangereuses et erronées dans la pratique, contraires à la coutume communément reçue dans l'Église». Bref «Credita Nobis», 9 avril 1668.

St-Vallier, un ancien aumônier du roi, va attacher une grande importance aux articles gallicans et aux libertés de l'Église de France. On rapporte qu'il s'opposait à l'administration de vicaires apostoliques en Nouvelle-France parce qu'il les trouvait davantage dévoués à la papauté qu'au roi⁴⁴. St-Vallier est un gallican régaliste: le roi, dans l'Église de Québec, fait les nominations, contrôle les règlements des ordres religieux, voit au traitement des curés et tranche les questions litigieuses concernant l'administration temporelle de l'Église⁴⁵.

Dans un tel contexte, l'image de l'évêque prend beaucoup de relief et, par voie de conséquence, la juridiction de ses grands vicaires, qui s'exerce dans le prolongement de ses politiques. Varlet y trouve le point d'aboutissement des idées auxquelles il a communiqué en France: il expérimente, dans l'Église de Québec, une praxis conséquente avec sa prise de position idéologique. Elle le sera particulièrement au moment de son départ pour la Nouvelle-France puisque St-Vallier se montre sympathique aux jansénistes: Québec est, à côté d'Utrecht, un endroit de refuge pour certains partisans de la nouvelle doctrine. L'abbé de Merlac y vient et est nommé chanoine; Varlet y devient grand vicaire et un bénédictin français, Georges-François Poulet, ami personnel de Pasquier Quesnel, s'y établit plus tard pour n'avoir pas à souscrire à la constitution *Unigenitus*. François-Xavier Garneau n'hésite pas à affirmer que Varlet a laissé après lui des prosélytes au jansénisme dans l'Église de Québec. Il donne à preuve le fait que «M. de Villemaula, du Séminaire de Montréal, M. Thiboult, curé de Québec, (et) M. Glandelet, doyen du chapitre, se mirent à penser comme l'auteur des *Lettres provinciales*⁴⁶. Pierre Hurtubise, quoique moins catégorique,

⁴⁴ Henri Têtu (*Les Évêques de Québec*, Granger Frères, Montréal, 133-134) fait état de l'attitude d'opposition de Mgr de St-Vallier à l'érection de vicariats apostoliques en Nouvelle-France. Ceci, afin de donner la préférence aux évêques. La raison en est que «les évêques titulaires conservent mieux les intérêts du roi que les vicaires apostoliques, qui semblent plus attachés à ceux de Rome». Ces propos tirés d'un mémoire de St-Vallier au roi en 1714, à l'occasion de la nomination de Mgr Duplessis de Mornay à la coadjutorerie de Québec, témoignent de la tendance qu'avaient les évêques français «de plaire au roi d'abord et au pape ensuite».

⁴⁵ Le rôle du gallicanisme au Canada français est démontré dans l'article de Joseph Cossette, «Jean Talon, champion, au Canada, du gallicanisme royal, 1665-1672», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XI, 3 (décembre 1957): 327-352 et dans celui du chanoine Lionel Groulx, «Le gallicanisme au Canada sous Louis XIV», *ibid.*, 1, 1 (juin 1947): 54-90. Voir également Mack Eastman, *Church and State in Early Canada* (Edimbourg, 1915); Gustave Lanctôt, *Une Nouvelle-France inconnue* (Librairie Ducharme, Montréal, 1955), 131-171 et Jean-Guy Lavallée, «L'Église dans l'État au Canada sous Mgr de Saint-Vallier (1685-1727)», *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 39 (1972): 29-40. Selon John S. Moir, *Church and State in Canada*, 1627, 1687 (McClelland and Stewart, 1967), 22, à l'époque de la Conquête anglaise, la tradition du contrôle gallican d'État ou érastianisme avait été pleinement établie en Nouvelle-France. Aussi, le gouverneur Carleton sera d'avis que la Couronne d'Angleterre assume une position gallicane en tolérant la religion catholique, même si elle s'objecte au maintien de la juridiction romaine (p. 86).

⁴⁶ François-Xavier Garneau, *op. cit.*, 235.

admet quand même qu'il serait «surprenant que le futur archevêque⁴⁷ de Babylone n'ait pas eu l'occasion, en treize mois, d'entrer en contact avec les maisons religieuses de la capitale et n'ait pas réussi à leur communiquer un peu de cet esprit qui allait bientôt servir à le faire connaître à toute l'Europe»⁴⁸.

On évoque souvent, à la défense de l'orthodoxie doctrinale de Mgr de St-Vallier, le *Récit de ce qu'un simple religieux bénédictin a souffert dans l'Église de Québec*. On apprend, dans ce livre, que Mgr de St-Vallier s'opposait au mouvement des appelants; qu'il a obligé Dom Poulet à accepter la constitution *Unigenitus* et que, devant son refus, il l'a obligé à quitter la colonie. Mais ceci n'infère pas que, dans la première partie de son épiscopat, il était sympathique aux jansénistes⁴⁹. En fait, on peut se demander s'il n'y aurait pas lieu d'établir deux étapes dans l'administration apostolique de St-Vallier: celle des premières années, toute proche du jansénisme, qui va de sa nomination à l'obligation qu'il fait à Dom Poulet d'accepter la constitution *Unigenitus*, et celle qui suit ce geste. La position régaliste de l'évêque de Québec ne lui permettait pas d'aller à l'encontre des politiques royales. Après 1713, St-Vallier ne peut pas rallier le mouvement des appelants et s'opposer au roi qui, pour régler le fameux problème entourant la publication du livre de Pasquier Quesnel, en appelle directement au pape comme le lui recommande le jésuite Le Tellier, son confesseur. S'étant rangé du côté du roi et de la majorité du clergé de France, on est autorisé à le classer parmi les artisans de la réforme catholique issue du Concile de Trente. Il n'a pas partagé les idéaux du second jansénisme.

Vers la dissidence

À l'automne de 1718, Varlet est rappelé à Paris par ses supérieurs qui l'ont recommandé au pape pour qu'il devienne coadjuteur de l'évêque de Babylone, Monseigneur Pidou de St-Olon. Dès lors, une distance s'installe entre St-Vallier et lui, même si, en fait, il demeurera attaché à l'Église de Québec jusqu'à sa mort. En 1739, il confiera à sa soeur qu'il lui prend souvent de regretter les bois de l'Amérique. S'il en vient à adopter une position différente

⁴⁷ Il faudrait lire «le futur évêque de Babylone».

⁴⁸ Pierre Hurtubise, «Dominique-Marie Varlet, missionnaire en Nouvelle-France, (1713-1718)», 32. Voir également la notice qu'il a préparée pour le *Dictionnaire biographique du Canada*, II (1969): 691-693.

⁴⁹ Mgr de St-Vallier se montre tolérant envers des ecclésiastiques fervents de la nouvelle doctrine (G. Plante, *op. cit.*, 151); on lui reproche d'agir comme les évêques jansénistes (M. de Saint-Cosme à Mgr de Laval, *Archives du Séminaire de Québec*, lettres R., 29, 2.) et on relève le fait qu'il a mis de l'hésitation à adhérer à la bulle de condamnation du livre de Pasquier Quesnel (Pontchartrain à l'abbé de Meaupon, 3 juillet 1715, *Archives Publiques du Canada*, B, 37, 125).

de celle de St-Vallier par rapport au mouvement de l'Appel au Concile général, c'est à cause d'un jeu de circonstances où se mêlent tout à la fois incompréhensions et idéaux missionnaires. Après sa consécration, alors qu'il se dirige vers la Perse, il s'arrête à Amsterdam où on le sollicite pour qu'il administre la confirmation à 604 personnes qui n'ont pu recevoir ce sacrement à cause de la vacance du siège d'Utrecht consécutive à des démêlés avec la cour de Rome. Varlet dira, dans l'*Apologie* qu'il publie pour justifier sa conduite dans cette affaire, qu'il n'était pas très au fait de ces démêlés⁵⁰. Tout se passe comme s'il avait voulu transposer en Hollande le modèle de fonctionnement ecclésial qu'il avait connu en Nouvelle-France. Or, il n'est pas question de libertés de type gallican pour cette Église qui est administrée, au nom de la cour de Rome, par l'internonce de Bruxelles. Le fait qu'il y ait administré des confirmations sans permission ne lui sera jamais pardonné par le St-Siège. Lorsqu'il arrive à son diocèse persan, un jésuite l'attend avec une lettre de l'évêque d'Ispahan lui annonçant qu'il a été suspendu de l'exercice de l'épiscopat.

Revenu en Europe, il sollicite l'aide du cardinal de Noailles et des prêtres des Missions Étrangères pour défendre sa cause à Rome. Convaincu de son innocence, il en appelle au pape pour qu'on le rétablisse dans ses fonctions épiscopales. Un prêtre du Séminaire des Missions Étrangères, l'abbé de Montigny, s'occupe de son dossier. Entre-temps, suivant la recommandation qu'on lui a faite de s'établir en France, il vient habiter chez Mgr De Caylus, l'évêque d'Auxerre. Or celui-ci, un appelant irréductible, arrive à le si bien convaincre de la légitimité du mouvement de l'Appel qu'il va refuser de souscrire à la constitution *Unigenitus* comme le lui demandent ses supérieurs.

La Propagande, dans le texte de la suspense qui lui avait été signifiée en Perse, invoquait deux motifs de grief contre Varlet: premièrement, il avait administré le sacrement de confirmation en Hollande sans permission, au scandale des catholiques et, deuxièmement, il n'avait pas souscrit à la bulle *Unigenitus* avant son départ de Paris. Comme on prend prétexte du fait qu'il n'ait pas souscrit à la constitution *Unigenitus*, il invoque justement cette constitution pour faire appel au Concile général de l'injustice dont il a été l'objet⁵¹. Sa cause étant devenue sans espoir, aux dires mêmes de l'abbé de Montigny, il se détermine à rentrer à Amsterdam et s'établit chez Brigode Dubois sur le Keysers Gracht, là où Pasquier Quesnel s'était lui-même retiré. C'est dans la chapelle pri-

⁵⁰ Lettre à la Congrégation de la Propagande, *Première Apologie* (Amsterdam, 1724), 39.

⁵¹ Acte d'appel au Concile général, *Première Apologie*, 6.

vée de l'ancien réfugié qu'il va célébrer ses propres offices et qu'il va sacrer le premier archevêque dissident de l'Église d'Utrecht. C'est également dans la maison de Brigode Dubois qu'il va rédiger les deux apologues qui le feront connaître dans toute l'Europe. Dans ces deux apologues, notamment dans les pièces constituées de l'*Acte d'appel au Concile général*, de la *Plainte à l'Église catholique* et des pièces justificatives telles que la lettre à son agent à Rome, la lettre à la Congrégation de la Propagande, les deux lettres au Pape Benoît XIII et la lettre au Concile de Rome, il va revenir sur son expérience de grand vicaire dans l'Église de Québec pour justifier sa prise de position hollandaise. Tout se passe comme s'il y avait un lien direct, dans l'esprit de Varlet, entre le fait d'avoir servi dans l'Église de Québec sous Mgr de St-Vallier et celui d'avoir pris position en faveur du clergé réfractaire d'Utrecht. Son argumentation se polarise autour de la question de la juridiction qui est détenue, pendant la vacance du siège, par le chapitre de la cathédrale. Il dira, dans son *Apologie*, qu'ayant été grand vicaire de l'évêque de Québec, dans le contexte gallican dont nous avons parlé, il lui était impossible d'imaginer que les grands vicaires d'Utrecht fussent sans juridiction⁵². Ceci est le point de départ de son engagement vieil-épiscopal.

Ayant connu, dans l'Église de Québec, une praxis ecclésiale qu'il croyait conforme aux idéaux auxquels il a communiqué dans l'Église de France, il a voulu la transposer à Utrecht. Pour lui, la cause d'Utrecht est une cause juste comme l'affirmaient ceux qui, avant lui, s'étaient penchés sur la misérable condition de l'Église de Hollande. L'un d'eux est le canoniste Bernard van Espen de la Faculté de Louvain. Dans la dissertation qu'il a publiée en faveur des droits de cette Église, il défend le même principe que Varlet avait soutenu à l'effet que, pendant la vacance du siège, c'est le chapitre de la cathédrale qui détient la juridiction, qu'il a le droit d'élire son évêque et que, dans un cas où Rome refuserait d'émettre les bulles, les évêques voisins ont le devoir de donner leur assistance pour que l'ordination épiscopale se fasse. Aussi, lorsque le chapitre de la cathédrale d'Utrecht aura procédé à l'élection de Corneille Steenhoven pour qu'il devienne premier archevêque du clergé réfractaire, beaucoup d'évêques, notamment en France, vont faire savoir qu'ils sont d'accord avec cette élection⁵³. Fort de cet appui, Varlet n'hésitera pas à procéder au sacre lorsqu'on fera appel à lui. La deuxième apologie, qu'il publie en 1727, est presque

⁵² Lettre à la Congrégation de la Propagande, *Première Apologie*, 39.

⁵³ Un certain Monsieur Dilhe aurait remis une liste contenant le nom d'une trentaine de ces évêques à Mgr Barchman Wuytiers, archevêque d'Utrecht, au mois d'octobre 1725. Ceci est rapporté par J.M. Neale, dans son livre *History of the So-Called Jansenist Church of Holland* (Henry and Parker, Oxford, 1858), 129.

entièrement consacrée à la défense des anciens droits de l'Église d'Utrecht et de la légitimité du sacre qu'il a administré à Corneille Steenhoven. Au lieu d'avoir été diminué par cette consécration, Varlet est vite devenu une grande figure dans les milieux du second jansénisme. Il était celui qui avait osé traduire en actes ce que beaucoup espéraient sans être capables, dans les faits, de l'assumer. C'est pourquoi il deviendra une personne morale à laquelle on se référera pour de nombreux problèmes et questions ayant trait à la résistance à l'*Unigenitus*, au mouvement de l'appel au Concile général et aux affaires de l'Église d'Utrecht⁵⁴.

L'option épiscopale

Lorsqu'il ordonne Corneille Steenhoven évêque, il est clair qu'il fait un pas en avant dans le sens du schisme. Tout de suite après avoir procédé au sacre, il est frappé d'excommunication⁵⁵. À partir de ce moment-là, les dés sont jetés, et il n'a plus d'autre choix que de vivre dans la communion de l'Église à laquelle il a donné une organisation ecclésiastique. Ceci va être particulièrement facilité par l'accession au siège d'Utrecht de Mgr Barchman Wuytiers, qui va donner une grande impulsion au clergé vieil-épiscopal. Chez lui, on ne sent pas ce nationalisme étroit qui risque d'étouffer la petite Église dans les dernières années de la vie de Varlet et qui contribuera à le désabuser tellement. Sous Barchman Wuytiers, c'est comme si tous les appelants étaient impliqués dans la réforme d'Utrecht. Aussi cherche-t-on à trouver refuge en Hol-

⁵⁴ La portion restée manuscrite de son oeuvre nous permet de nous faire une idée des nombreux problèmes et questions auxquels il s'est intéressé. On y trouve des commentaires sur le mode de l'exposé (Mémoire sur la manière d'écrire aux évêques, Mémoire sur l'établissement d'un évêque de Haarlem), constitués d'une réflexion et/ou d'une critique (Observations sur l'écrit; «*Discussio brevis, an ecclesiae Harlemensi Praeficiendum sit episcopus*», Observations sur l'instruction de Bissi, Remarques sur le traité contre l'usure, Remarques sur l'histoire de C. Lenfant: Schisme des protestants, Remarques sur un écrit concernant les prétentions du chapitre d'Utrecht), démontrant la fausseté de ce qu'un autre a affirmé (Réfutation de la lettre de R.D.N. à un étudiant de Cologne contre sa réputation, Réfutation des dialogues de M. de Cambrai), écrits en réponse à une question ou demande (Réponse à un écrit qui a pour objet de prouver... dans l'affaire de Haarlem), faits d'annotations sur des textes (Annotations de l'Écriture Sainte, Annotations et extraits sur les affaires de l'Église, Annotations sur le mandement du cardinal de Noailles du 2 août 1720 sur la bulle *Unigenitus*, Annotations sur divers sujets historiques, théologiques et moraux, Annotations sur les mémoires du refus des bulles), sous la forme d'un projet qui sert de base à une réalisation concrète (Plan d'une méthode pour étudier la théologie et l'histoire de l'Église), relatant des faits intéressants sa vie (Journal du voyage vers Babylone, Journaux du Tonquin), réunis et classés dans une intention documentaire (Collections sur l'épître aux Romains, sur Isaïe, Justin, Tertullien et saint Augustin). Elle comprend aussi de nombreuses lettres ayant trait aux missions du Séminaire de Québec et de l'Orient ainsi qu'à la résistance contre la bulle *Unigenitus* et à l'appel au Concile général. Enfin, on y trouve, à part d'autres écrits sur les langues arabe, éthiopienne et hébraïque, un acte de protestation contre une élection épiscopale et diverses pièces sur les affaires de l'Église de Hollande.

⁵⁵ L'excommunication a été prononcée par le pape Benoît XIII le 22 février 1725 dans le bref «*Qua sollicitudine*».

lande. Des chartreux français y viennent, qui s'établissent à Schoonauwen; des bénédictins luxembourgeois de l'Abbaye d'Orval s'y transportent également pour se fixer à Rijnwijk. Monseigneur Barchman Wuytiers écrit une règle pour ces deux communautés religieuses qu'il accepte d'administrer avec la collaboration de Varlet⁵⁶. Sous le deuxième archevêque d'Utrecht, ce sont de grands espoirs qui sont apportés à tous ces gens qui vivent en exil. Un des premiers événements qui caractérise son épiscopat, c'est la fondation d'un séminaire pour la formation du clergé vieil-épiscopal à Amersfoort. Ce séminaire va canaliser beaucoup des énergies des réfugiés. Monseigneur Varlet semble y avoir donné des cours d'exégèse biblique et d'histoire de l'Église⁵⁷. Parallèlement, à Rijnwijk, un séminaire est établi dans le but de former des prêtres selon les idéaux du second jansénisme. C'est également l'époque de grands pourparlers d'union avec l'Église orthodoxe russe. Jacques Jubé, l'ancien condisciple de Varlet, qui est réfugié en Hollande, devient aumônier du rite latin auprès de la famille de la princesse Dolgorouki qui a fait profession de foi latine devant Barchman Wuytiers. C'est aussi l'époque d'un projet de mission indochinoise indépendante de la Propagande, projet dans lequel Varlet investit beaucoup d'efforts. Il y est d'autant plus intéressé qu'il y voit une façon de véhiculer les valeurs dont il a vécu dans l'Église de la Nouvelle-France, des valeurs qui sont prépondérantes dans sa vie puisque son engagement en faveur de l'Église réfractaire d'Utrecht est à la remorque de sa propension missionnaire. Il dira, dans son *Apologie*, que cette Église était aussi abandonnée que l'était la mission des Tamarôas.

Bien qu'ils aient été très prometteurs, tous ces projets n'ont pas eu de lendemain. Des intrigues dans la cour de Russie ont fait échouer les entreprises de juridiction vieille-épiscopale et Jacques Jubé a dû revenir en Hollande. De la même manière, le projet de mission indochinoise est tombé à l'eau lorsque l'évêque de Rosalie, qui assumait les fonctions de vicaire apostolique de Siam, n'a pas voulu, finalement, prendre la responsabilité d'une telle entreprise. Quand l'archevêque Barchman Wuytiers est mort, ce fut la fin d'une grande époque. L'archevêque van der Croon, qui lui a succédé, a employé les grandes énergies de son épiscopat à se défendre contre les cardinaux qui l'accusaient d'être un faux évêque. Refréné dans ses actions par le parti gallican modéré qui avait peur

⁵⁶ Cette règle est reproduite dans l'article d'A.J. van de Ven, «La communauté cistercienne de la maison de Rijnwijk près d'Utrecht», *Revue Internationale de théologie* (Berne, 1949): 115-139.

⁵⁷ Ses idées sur l'enseignement de la théologie sont exprimées dans son *Plan d'une méthode pour étudier la théologie et l'histoire de l'Église* et dans ses *Annotations sur divers sujets historiques, théologiques et moraux*.

d'offenser Rome, il a réduit la problématique de l'Église hollandaise à n'être qu'une affaire nationale et a fait de l'Oud-Bisschoppelijke Clerezij une réalité presque exclusivement locale, à la merci des commerçants hollandais. Cette période-là est une période sombre pour Varlet. Il en exprime beaucoup d'amertume dans sa correspondance⁵⁸ et, lorsque l'archevêque décède, il refuse de sacrer un successeur. Avec Jacques Jubé, il se retire dans un endroit secret afin qu'on ne puisse pas le solliciter. Finalement, en 1739, il finit par imposer les mains à Pierre Meindaerts, un homme d'envergure qui a pris sur lui de doter d'ordinaires les deux anciens sièges de Haarlem et de Deventer. Ce fut un geste providentiel puisque c'est de l'évêché de Deventer que la succession épiscopale a pu se transmettre à l'extérieur de la Hollande, permettant à l'Église d'Utrecht de prendre une dimension internationale⁵⁹. C'est également Pierre Meindaerts qui a convoqué le premier synode national de l'Église vieille-épiscopale en 1763 et qui a amené les dissidents hollandais à préciser leur foi.

Malheureusement, Varlet n'a pas vécu assez longtemps pour connaître cette grande époque puisqu'il est mort à Rijnwijk le 14 mai 1742.

⁵⁸ Voici ce qu'il écrit à Nicolas Petitpied le 18 juillet 1734: «ils me traitent comme un évêque à gage, comme ceux qu'on nomme suffragants qui, par leur conduite servile, avilissent le sacré caractère. Je n'ai pas mérité, assurément, d'être ainsi traité... (Je crains que cette Église ne périsse encore plus tôt avec un évêque que sans évêque, à moins qu'il n'ait une sagesse rare...)»

⁵⁹ Le 11 août 1873, en l'église St-Laurent et Ste-Marie-Madeleine de Rotterdam, Hermann Heykamp, évêque de Deventer, transmettait la succession épiscopale d'Utrecht à Joseph Hubert Reinkens, l'évêque élu par le synode des opposants allemands au dogme de l'infailibilité pontificale promulgué au Concile Vatican I.